

DELIBERATION

2025/22

**PROJET DE COOPÉRATION INTERGAL DANS LE CADRE DU
RÉSEAU DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le 24 septembre, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de Communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 8 , Représentés : 3, Votants : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT, M. Gilles QUEILLE, et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M.Thomas HENNEQUIN par M. Pierre DIDIER, Mme Christelle MAES par M. Jean-Patrice LEJEUNE, et M. Thierry VERDAVAINNE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Michel LANDERIEUX et M. Laurent MARLOT.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Katie LEFEVRE.

La programmation LEADER 2023-2027 prévoit, dans son cadre général, la mise en œuvre de projets de coopération inter GAL, avec une enveloppe financière dédiée.

La Coopération interGAL est un incontournable du programme LEADER. Cette coopération peut se mener à plusieurs échelles, départementales, régionales, nationales et bien sûr européenne. La Région Hauts de France, autorité de gestion du Programme LEADER portera une attention particulière à la capacité des GAL à coopérer.

Nous souhaitons nous engager avec d'autres territoires des Hauts-de-France disposant d'un GAL pour travailler sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'échelle des Hauts-de-France.

Fort du succès du Gourmet bag durable développé par le territoire du Pays de Calaisis dans le cadre de son REGAL, nous sommes plusieurs territoires à vouloir faire essaimer cette initiative dans les Hauts-de-France. Le Gourmet bag durable permet de lutter contre le gaspillage alimentaire et de promouvoir les restaurateurs souhaitant s'engager dans cette démarche régionale de transition écologique.

Aujourd'hui, 9 GALs ont répondu favorablement : le GAL du Pays de Saint-Omer, le Gal du Pays Boulonnais, le GAL des Flandres, le GAL du Pays du Montreuillois, le GAL de l'Artois, le GAL du Pays de Calaisis, le GAL Coeurs des Hauts-de-France et le GAL du Sud de l'Aisne. La communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole serait également intéressée pour participer à un tel projet.

Ce projet de coopération a pour objectifs de :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire à l'échelle des Hauts de France,
- Nourrir les débats en lien avec l'alimentation par l'entrée « gaspillage alimentaire »,
- Mobiliser et faire converger différents acteurs de la chaîne alimentaire (Restauration hors

- domicile, restauration collective, agriculteurs, grande distribution) autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Massifier les actions des territoires coopérants en essaïant ou dupliquant les bonnes pratiques à l'échelle des Hauts de France et au-delà.

Pour répondre à ces objectifs, il est envisagé que les territoires coopérants déploient une 1ère action :

- Le Gourmet Bag Durable (achat des contenants, campagne de communication : FaceBook, presse, remake de capsule vidéo, événements de lancement....).

Par la suite, en fonction des stratégies territoriales, des diagnostics partagés réalisés et des plans d'actions définis, chaque territoire pourra développer, seul ou à plusieurs, des actions telles que :

- des temps de formation sur le compostage;
- des supports de communication sur une consommation durable et responsable.

Le calendrier prévisionnel de ce projet prévoit un démarrage du projet en janvier 2025 (temps agent et diagnostic) et un achèvement en avril 2028 (validation des livrables et évaluation du projet).

Pour réaliser ce projet de coopération, les principaux postes de dépenses identifiés sont :

- Achat d'équipements et de matériels productifs non consommables,
- Prestations externes (traiteurs, animateurs, experts...)
- Prestation communication interne/ externe - dépense commune portée par un des GAL coopérant qui procédera, via une convention multipartite, à un appel de fonds pour participation auprès des autres GAL,
- Frais de fonctionnement,
- Frais salariaux.

Chaque GAL devra porter son propre plan de financement.

Le coût prévisionnel du projet pour le GAL du Pays du Thiérache pour 2025-2027 est estimé à 62 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le projet proposé pour engager le Pays de Thiérache dans un projet de coopération sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

APPROUVE le projet de développement d'un gourmet bag réutilisable, dans le cadre du Plan Alimentaire, et ce à en partenariat avec d'autres GALs de la Région Hauts-de-France ;

VALIDE le coût prévisionnel du projet ainsi que le plan de financement ;

SOLLICITE la participation financière de l'Union Européenne au titre du programme LEADER à hauteur de 80%, soit 49 600 €, le solde restant à la charge du PETR ;

PRÉCISE qu'en cas de modification du plan de financement, le solde sera pris en charge par le PETR ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre du projet et à signer tous les documents afférents ;

PRÉCISE que les crédits correspondant à ce projet sont prévus aux chapitre et article correspondants du BP.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président

Olivier CAMBRAVE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le



Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20250924-22_2025-DE

Secrétaire de séance

Katie LEFEVRE